Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 14 (1952)
Heft: 5

Artikel: L'éclairage des attelages agricoles
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1049278

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'éclairage des attelages agricoles

L'avant-projet de la loi fédérale sur la circulation routière et les commentaires y relatifs provenant du Département de justice et police prévoient des prescriptions plus sévères en ce qui concerne l'éclairage des attelages pour animaux de trait et des remorques agricoles. Il est clair que les prescriptions actuelles prévoient déjà l'éclairage des attelages dès la tombée de la nuit. Une tolérance est cependant admise pour les attelages qui, le soir, rentrent des champs à la ferme. Nous avons, jusqu'à ce jour, pris position en demandant que les attelages agricoles soient munis de lentilles réfléchissantes. Ces lentilles doivent être blanches à l'avant et rouges à l'arrière. Le désavantage de ces lentilles réside dans le fait qu'elles ne sont visibles que pour celui qui circule avec un véhicule possédant un éclairage assez puissant. Un automobiliste qui circule dans une localité avec les feux de position n'apercevra les lentilles de l'attelage que si l'éclairage public est suffisant. Deux attelages munis de lentilles ne peuvent pas signaler l'un à l'autre leur présence. Il est donc à prévoir que la nouvelle loi exigera un éclairage propre des attelages pour animaux de trait et des remorques agricoles.

Il est de notre devoir de signaler aujourd'hui déjà que cette prescription n'aura de valeur que si l'on met à la disposition de l'agriculteur un système d'éclairage adéquat. Le traditionnel falot tempête ne satisfait certainement pas aux exigences d'un bon éclairage. Afin qu'un véhicule qui vient en sens inverse aperçoive la lumière, il ne faut fixer le falot ni sous le char, ni à l'avant du char, ni à l'animal de trait lui-même. De plus, la fixation de la lanterne est malaisée et crée un constant danger d'incendie. L'animal déteste qu'on lui suspende un falot et cette raison déjà suffit à lui épargner ce désagrément. La même carence d'un éclairage approprié se fait sentir avec les remorques agricoles. Là non plus le falot tempête ne donne pas satisfaction. L'éclairage électrique ne convient guère mieux pour les véhicules agricoles. Les spécialistes en la matière s'accordent à dire qu'un char à fumier par exemple ne saurait être équipé de fils électriques. Ces derniers ne tarderaient pas à être rongés ou endommagés et deviendraient rapidement inutilisables.

On remarquera que les nouvelles prescriptions concernant l'éclairage des attelages agricoles ne trouveront pas une application si facile. Il faut avant tout qu'on puisse trouver sur le marché des dispositifs d'éclairage qui correspondent aux exigences demandées. Il faut que ce dispositif, qu'il soit fixé au véhicule ou à l'animal, soit visible en tout temps, soit de l'avant soit de l'arrière. Il ne faut pas que ce dispositif crée un danger d'incendie, ou tout au moins qu'il soit placé de telle façon que tous dangers de cette nature soient écartés. De plus, il faut que son maniement soit simple et son entretien facile.

Le tracteur n'est pas un jouet, **éloignez-en donc les enfants !**

Carburants et lubrifiants «Shell» — force et longévité de votre tracteur

La somme des expériences réunies au cours de nombreuses années et dans tous les pays a permis à Shell de produire des carburants et des huiles qui satisfont en tous points aux conditions particulières d'exploitation des tracteurs agricoles. Leur emploi garantit à l'agriculteur un rendement supérieur et économique du tracteur.

Pétrole Shell pour tracteurs	
White Spirit Shell pour tracteurs	Carburants anti-détonnants pour moteurs à carburateur
Benzine Shell	
«Diesoline»	Carburant pour moteur Diesel, de haute qualité et possédant une grande facilité d'allumage
Shell X-100 Motor Oil	Lubrifiant aux propriétés nouvelles
Huile Rotella Shell	Lubrifiant spécialement conçu pour moteurs Diesel

SHELL Bureau de vente Genève-Châtelaine
Bussigny sur Morges
Nyon (Ruey & Cie)
Martigny
Fribourg
Neuchâtel
La Chaux-de-Fonds